Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_05-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	26 janvier 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	2 février 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, Mme FOLL Corinne, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie. M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, M. JASLET Nicolas, Mme POTIN Annie.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, Mme POTIN Annie à M. BOUCHAUDON Raphaël, M. JASLET Nicolas à M. LEPIVERT Jean-Michel.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame Frédérique GAUDIOSO

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_05-DE

2026-05 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales pour l'organisation d'un voyage en Grèce

Rapporteur : Madame Aude POIRIER

Madame Aude POIRIER expose à l'assemblée délibérante que l'Espace Jeunes porté par l'association Familles Rurales organise un séjour en Grèce du 11 au 17 avril 2026.

Soucieux de soutenir les initiatives des jeunes Jouannais et pour leur permettre de vivre des moments de partage, de cohésion et de découverte de l'Europe, la collectivité souhaite accompagner la démarche par une contribution financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par l'Espace Jeunes dans le cadre de l'organisation du séjour en Grèce,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De verser

- Une subvention exceptionnelle de 1 100 € à l'association Familles Rurales pour le financement d'un séjour en Grèce de l'Espace Jeunes.

D'autoriser

- Madame la Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

